

CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL LÉGUMES

CONTRAT COMPLET

Les PRODUCTEURS : Campagne Lunounette –

Loïc GIANATI et Sonia MARKOTIC –
1350 chemin du Cade – 83630 AUPS –
06 15 19 15 21 / 06 83 73 97 05
campagne.lunounette@gmail.com
légumes issus de l'Agriculture Biologique (Ecocert)

Le CONSOMM'ACTEUR :

nom/prénom.....

Adresse.....

Mail et tél.....

s'engagent entre le 15/07/21 et le 30/09/21 à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consomm'acteur, un panier de légumes de saison, d'un montant d'environ 20€ le prix du panier étant variable d'une distribution à l'autre selon la production du moment.

Les 12 distributions auront lieu les :

- 15, 22 et 29 juillet
- 5, 12, 19 et 26 août
- 2, 9, 16, 23 et 30 septembre.

Le montant de ce contrat est fixé à 240€, avec un règlement en :

- ☐ une fois 240€ (encaissement en juillet)
☐ deux fois 120€ (encaissement en août et septembre)
☐ trois fois 80€ (encaissement juillet, août et septembre)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GIANATI Loïc.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

Le consomm'acteur s'engage également à tenir au moins une permanence durant le contrat et note qu'il y aura AU MAXIMUM 2 reports de paniers.

MERCI pour votre soutien ☺

Signature du consomm'acteur

Signature du producteur

CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL LÉGUMES

CONTRAT COMPLET

Les PRODUCTEURS : Campagne Lunounette –

Loïc GIANATI et Sonia MARKOTIC –
1350 chemin du Cade – 83630 AUPS –
06 15 19 15 21 / 06 83 73 97 05
campagne.lunounette@gmail.com
légumes issus de l'Agriculture Biologique (Ecocert)

Le CONSOMM'ACTEUR :

nom/prénom.....

Adresse.....

Mail et tél.....

s'engagent entre le 15/07/21 et le 30/09/21 à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consomm'acteur, un panier de légumes de saison, d'un montant d'environ 20€ le prix du panier étant variable d'une distribution à l'autre selon la production du moment.

Les 12 distributions auront lieu les :

- 15, 22 et 29 juillet
- 5, 12, 19 et 26 août
- 2, 9, 16, 23 et 30 septembre.

Le montant de ce contrat est fixé à 240€, avec un règlement en :

- ☐ une fois 240€ (encaissement en juillet)
☐ deux fois 120€ (encaissement en août et septembre)
☐ trois fois 80€ (encaissement juillet, août et septembre)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GIANATI Loïc.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

Le consomm'acteur s'engage également à tenir au moins une permanence durant le contrat et note qu'il y aura AU MAXIMUM 2 reports de paniers.

MERCI pour votre soutien ☺

Signature du consomm'acteur

Signature du producteur